

LA GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU

CLE SAGE MIDOUZE

Point de situation sur la réforme concernant la gestion collective des prélèvements agricoles

03 mars 2011

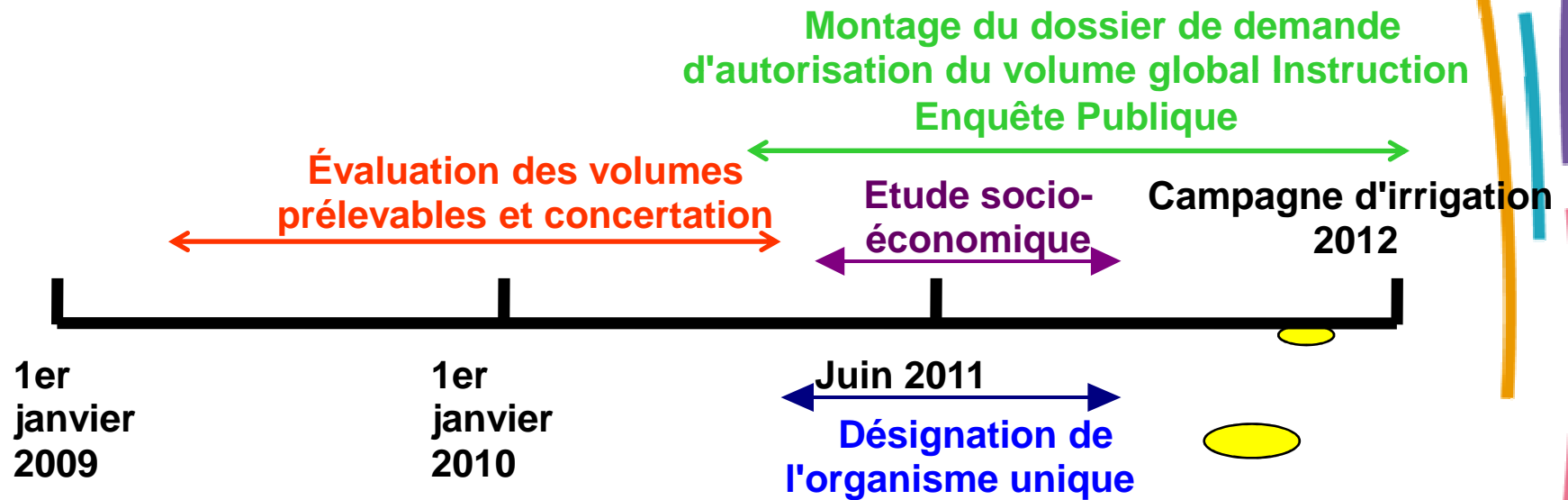
Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir



Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer
en charge des négociations sur l'énergie et le climat

La réforme de la gestion quantitative



Fin des autorisations temporaires en ZRE (Procédure mandataire en 2011)

AVANCEMENT

- **Circulaire du 03 août 2010** introduisant de nouvelles marges de manœuvre
- **Concertation jusqu'en** en octobre 2010 et remontée de la proposition de Vp définitif au Préfet coordonnateur de bassin
- **Présentation comité de bassin** en novembre 2010
- **En attente notification par le PCB des Vp définitifs validés**
- **Prochaine étape : Désignation Organisme Unique**

Contenu de l'autorisation

- Autorisation de prélèvement à l'OU pour une durée maximum de 15 ans
- Usage agricole exclusif
- Volume prélevable définitif avec réserves ET Volume prélevable sans réserves
- Volume prélevable nappe profonde et réserves individuelles

Situation sur le sous bassin de la Midouze

- **Intégration des travaux du SAGE (déficits, retenues)**
- **Éléments issus de la concertation :**
 - **Marge des 20 %**
 - **Délais et financement (fort déficits pour UG Midou aval)**
 - **Gestion au débit pour UG Douze aval**

Volumes prélevables

Midouze

Midouze_

Unité de gestion	Volume autorisé en 2009	Volume déclaré prélevé en 2004/2006	Volume prélevable brut sans réserves	Volume incluant les réserves valable jusqu'en 2014	Programme création ressource
Valeurs en Mm3					
La Douze à l'amont de Roquefort	4,24	3,34	4,1	4,24 (6,9 après réalisation)	Tailluret (2,8 Mm3)
La Douze à l'aval de Roquefort	25,65	15,74	15,9	25,65 (si confirmation gestion au débit)	
Le Midou à l'amont d'Arthez	3,28	2,39	3,28	3,28 (5 après réalisation)	Mondebat (1,6 Mm3)
Le Midou à l'Aval d'Arthez	9,18	5,59	3,6	9,18 (9,50 après réalisation)	Mondebat (1,9 Mm3) et Gaube (4 Mm3)
La Midouze à l'amont de Campagne	14,55	8,54	14,55	14,55	
La Midouze à l'aval de Campagne	27,71	17,82	27,71	27,71	

CONCLUSION

- **Maintien volumes autorisés jusqu'en 2014, 2017 pour Midou aval**
- **Douze amont faiblement impactée en cas de non réalisation réserve**
- **Gestion au débit sur Douze aval , faisabilité à vérifier**